

Jeu concours

JOURNEES PORTES OUVERTES DES CONCESSIONNAIRES DE LANNION

17-18-19 MARS 2017

Règlement du jeu :

Article 1

Le **Groupement des concessionnaires Lannionnais**, domicilié à Lannion Cœur de Ville, rue Blaise Pascal à Lannion et représenté par Monsieur Le Bellego, organise une opération commerciale appelée « **concours journées portes ouvertes** » du **vendredi 17 mars au dimanche 19 mars 2017**. Les concessions participantes seront ouvertes le dimanche 19 mars 2017. Les jeux concours sont valables aux horaires d'ouverture des concessions.

Article 2 : Les concessions automobiles participantes sont les suivantes :

1	Mini - BMW	ROSE Autos Motos	69 rue de Tréguier 22300 Lannion
2	Renault - Dacia	Celtadis	Route de Guingamp 22300 Lannion
3	SEAT - Hyundai	JAOUEN Automobiles	Route de Trégastel 22300 Lannion
4	Peugeot - Kia	Groupe Courtois	Route de Perros Guirec 22300 Lannion
5	Mercedes Benz - Smart	ROGER HAMON SAS	Route de Perros Guirec 22300 Lannion
6	Opel	ROGER HAMON SAS	Route de Perros Guirec 22300 Lannion
7	Citroën	SOBREVA SAS	4 rue Paul Fleuriot de Langles 22304 Lannion
8	Suzuki - Ford	CORRE AUTOMOBILES	Av de la Résistance 22300 Lannion
9	Toyota	RIZZON AUTOMOBILES	Rond Point Saint Marc - Bd Lafayette 22300 Lannion
10	Nissan	Nissarmor Lannion	Route de Guingamp 22300 Lannion
11	Volkswagen	Garage Beyou	Rue Yves Coppens 22300 Lannion

Article 3

Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat et réservé à toute personne majeure résidant en France, à l'exception des membres des sociétés participantes, de leur personnel et d'une façon générale de toute personne participant à la mise en œuvre de ce jeu ainsi que :

- Leurs conjoints, concubins et partenaire de pacs.
- Leurs parents ou alliés en ligne directe (ascendants et descendants).

Article 4 : Participation

Pour participer, il suffit de remplir un bulletin d'inscription disponible dans les concessions du vendredi 17 au dimanche 19 mars 2017 au soir et de le déposer dans les urnes placées à cet effet dans les différentes concessions participantes, aux horaires d'ouverture des concessions.

Un seul participant ne peut être l'auteur que d'un seul dépôt par concession.

Tout bulletin incomplet, raturé ou surchargé sera déclaré nul.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des bulletins enregistrés.

Article 5

La dotation est de 55 repas pour 2 personnes (soit 110 repas en tout) au restaurant gastronomique L'Anthocyane situé 25 avenue Ernest Renan à Lannion. Valable 6 mois à compter du tirage au sort.

Valeur moyenne de chaque lot : 84 € TTC tarif public.

Un tirage au sort aura lieu à partir du mardi 21 mars 2017. Il y aura 5 gagnants par urne et par concession soit 55 gagnants.

Le lot est remis sous forme de « Bon cadeau » et ne peut en aucun cas être converti en argent.

Article 6

L'organisateur se réserve le droit, en cas de force majeure, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'arrêter le jeu, ainsi que de modifier la dotation du jeu.

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute contestation sera tranchée en dernier ressort par un jury composé des dirigeants du groupement.

Article 7

Les gagnants seront avisés de leur gain par courriel ou à défaut par courrier.

Le règlement du présent jeu sera affiché dans toutes les concessions participantes pendant la durée du jeu. Il peut être obtenu gratuitement par simple demande auprès du représentant du Groupement, à lannioncoeurdeville@gmail.com ou 06 84 11 92 15.

Article 8

L'organisateur du jeu se réserve le droit de publier les coordonnées du gagnant et d'exploiter l'image du gagnant et de sa famille sans que ceci ne lui ouvre d'autre droit que le prix attribué.

Article 9

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification relatif aux données personnelles les concernant auprès du groupement organisateur.